

## **Editorial**

L'équipe de **Solidaires finances publiques 95** vous souhaite une **bonne et heureuse année 2018**, elle a également le plaisir de vous annoncer la naissance de votre nouveau Journal local : **Solidairement vôtre 95** !!

Dans un contexte complexe et mouvant, il nous est apparu, plus que jamais, d'adapter une tonalité différente, tout en conservant nos Valeurs de Justice, d'Humanité et de Solidarité.

Une tonalité qui raisonnera globalement, pour vous informer localement.

La résignation, la morosité et le fatalisme ambiant, l'absence d'alternatives politiques crédibles, visibles et lisibles génèrent un repli individualiste

Par conséquent, le mouvement syndical dans son ensemble, celui que nous représentons particulièrement, a la responsabilité de faire barrage à ces dérives. Il doit démontrer que des solutions alternatives existent, qu'elles peuvent être mises en œuvre. Il doit combattre le fatalisme et la résignation, encourager l'action collective.

Redonner du sens dans une période de perte de repères, porter librement la voix des Agents de la DGFIP, et améliorer nos conditions de vie au travail.

Voilà notre Utopie, à travers ce nouvel outil, tout simplement.

ET, comme l'écrivait Victor Hugo «les utopies d'aujourd'hui sont les réalités de demain» !!!

## **Sommaire**

**Page 1 - Editorial**

**Page 2 - Garges en colère !**

**Pages 2 et 3 - Transferts : la direction ne louvoie pas.**

**Page 4 - Permanences mutations**



# Transferts : la direction ne louvoie pas

L'administration à présentée lors du CTL (Comité Technique local) du 19 décembre 2017 les relocalisations suivantes

## 1) Les Services de Garges transférés à Saint Leu:

La Direction souhaite transférer les deux SIE et le PCE de Garges-lès-Gonesse. Au motif que 40 % de la fiscalité professionnelle se concentre sur Garges -Les -Gonès, la direction décide de transférer ses services sur Le CFP de Saint Leu. Paradoxal !!! La direction explique cette décision par la désaffectation des agents pour cette résidence administrative. Désaffectation bien encouragée par la politique des suppressions de poste et le non entretien des locaux. Point abordé à de multiples reprise par Solidaires Finances Publiques 95 lors des CHSCT.

MME MAHIEUX ose déclarer : « au prix d'une difficulté immédiate , la direction apporte une amélioration pour l'avenir , même si c'est perturbant pour les agents »

Solidaires finances publiques 95 , condamne ces opérations et sera extrêmement vigilant sur le choix imposé par la Direction aux Agents concernés,

### Les conséquences pour les agents :

- L'Agent accepte de suivre sa mission

Il devra souscrire une demande de mutation au plan national pour demander le changement de RAN en se prévalant de la priorité pour suivre son emploi et sa mission.

- L'Agent n'accepte pas de suivre sa mission

Il bénéficie d'une garantie de maintien dans sa commune d'affectation locale et reste titulaire de son affectation nationale.

Dans le cas où il ne subsisterait plus au sein de la commune d'affectation locale d'emplois correspondant à la mission/structure, l'agent sera

maintenu sur sa commune d'affectation locale au titre de la garantie suscitée et sera affecté, après avis de la CAPL, « ALD » local. Son affectation nationale ne sera pas remise en cause.

Les agents concernés par ces opérations de réorganisation pourront, s'ils remplissent les conditions, bénéficier de la prime de restructuration de service ou du dispositif d'accompagnement de la reconversion professionnelle.

## 2 Tranfert des brigades sur Cergy « Le Montaigne » :

Sont concernées les brigades départementales de vérification (BDV), la brigade de contrôle des revenus et du patrimoine (BCRP), la brigade de contrôle sur pièces (BCSP), la brigade de contrôle et de recherches (BCR).

Les vérificateurs travailleront à deux par bureau.

La direction indique qu'une cinquantaine de places de parking sera disponible au sous-sol du Montaigne et le restant aux alentours. Nous restons dubitatifs. Pour Solidaires Finances Publiques 95, dans sa présentation, la direction sous estime largement le temps de trajet supplémentaire pour rejoindre les nouveaux sites d'affectation. Sujet qui va fortement impacter la vie personnelle des agents.

## Garges en colère!

Garges manque d'effectifs depuis des années. La directrice assure qu'il y a des « chaises, mais que personne ne veut venir s'y asseoir ». Afin de rendre « Garges » plus attrayant, la directrice a « fait un pari sur l'avenir » en décidant de « relocaliser » le secteur des pro vers St Leu

Pour la majorité des agents du site, cette décision constitue une véritable catastrophe. Ses considérations sur les effectifs ne nous touchent pas. Nous avons pallié au manque d'effectifs par un surcroît de travail en équipe et de bonne volonté qui met de l'huile dans les rouages, sans quoi la machine se bloque. Serait-ce en vain ? Une leçon à en tirer ?

Par ailleurs, cette migration entraîne une augmentation des coûts de transport pour les agents. Cela se voit peu lorsque l'on perçoit un traitement de A+++ , mais il n'en va pas de même lorsque l'on redoute les fins de mois difficiles et que le pouvoir d'achat diminue d'année en année.

Enfin, des obligations (enfants, parents malades...) ou seulement des priorités tenant à la qualité de vie personnelle ont fait que beaucoup d'entre nous ont choisi Garges, et non St Leu.

La solution qui est proposée ? Changer de métier pour demeurer sur place. Mais on ne fait pas d'un bon menuisier un bon chaudronnier.

La directrice sera appelée à d'autres fonctions, tandis que nous, les agents, nous restons. Alors, pas de défaitisme. Nous avons encore des cartouches à tirer.

### 3. Création du service départemental de l'enregistrement (SDE).



- les Agents relevant du SIE d'Ermont dont la mission et les emplois sont transférés au SDE d'Ermont ont l'obligation de suivre leur mission. La régularisation de leur situation administrative relèvera de la CAPL.

L'Agent ne souhaitant pas poursuivre son activité au sein du SDE conserve la possibilité de participer au mouvement de mutation national ou local pour obtenir une autre affectation selon les règles de droit commun.

- les Agents du SIE de Pontoise Ouest relevant du périmètre bénéficieront de la priorité pour suivre leur

emploi et leurs missions. Pour cela, 3 conditions :

- être affecté, après avis de la CAPN, sur la ou les résidences d'affectation nationale (RAN), la ou les missions/structures concernées par la réforme ;
- être affecté, après avis de la CAPL, sur le ou les services concernés par la réforme ;
- exercer totalement ou partiellement les missions transférées.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

• l'Agent accepte de suivre sa mission : il devra souscrire une demande de mutation au plan national pour demander le changement de RAN en se prévalant de la priorité pour suivre son emploi et sa mission.

• l'Agent n'accepte pas de suivre sa mission : Il bénéficie d'une garantie de maintien dans sa commune d'affectation locale et reste titulaire de son affectation nationale.

Dans le cas où il ne subsisterait plus au sein de la commune d'affectation locale d'emplois correspondant à la mission/structure, l'agent sera maintenu sur Cergy-Pontoise et sera affecté, après avis de la CAPL, « ALD » local. Son affectation nationale ne sera pas remise en cause.

Les agents concernés par ces opérations de réorganisation pourront, s'ils remplissent les conditions, bénéficier de la prime de restructuration de service ou du dispositif d'accompagnement de la reconversion professionnelle.

### 4. Relocalisation de la trésorerie de Sarcelles.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- mise à disposition des locaux début avril 2018 ;
- réalisation de travaux d'aménagement des nouveaux espaces sur une durée d'environ deux mois ;
- déménagement et installation des agents début juin ;

Concernant les tickets-restaurants, la direction indique qu'elle va étudier la question.

### 5. Fusion des trésoreries de Cormeilles-en-Parisis et d'Argenteuil Municipale : point immobilier .

La trésorerie fusionnée prendra le nom d'Argenteuil Collectivités.

La surface de la trésorerie d'Argenteuil municipale sera augmentée afin d'accueillir la totalité des agents de la trésorerie de Cormeilles.

Des groupes de travail se poursuivront pour examiner l'aménagement des espaces et préparer la conduite de ces opérations. Solidaires Finances Publiques vous engage à y participer activement et à nous faire part de vos éventuelles difficultés. Les travaux nécessaires devraient être réalisés au cours du dernier quadrimestre 2018.

### 6. Suppression du poste de gardien sur le site de Saint-Leu-la-Forêt .

Les travaux assurés par le Gardien seront confiés soit à la division BIL soit à des sociétés extérieures.

Vote lors du CTL : Solidaires/FO/CGT : Contre ..... CFDT :POUR

### 7. Ponts naturels 2018 .

La DIRECTION s'est prononcée pour le lundi 30 avril, le lundi 24 décembre et le lundi 31 décembre 2018

Pour retrouver l'intégralité du compte-rendu du CTL : <http://solidairesfinancespubliques.info/95/>

# Permanences mutations

Calendrier de la campagne pour les demandes de mutation

**OUVERTURE SUR AGORA : 21/12/2017**

**LIMITE DE DÉPÔT SUR AGORA : 24/01/2018**

**(stagiaires B et A à l'enfip : 2 février 2018)**

Pour plus d'info :

<https://solidairesfinancespubliques.org/vie-des-agents/mutation.html>



## Les permanences mutations Solidaires Finances publiques dans le Val d'Oise

Cergy (Bernard Hirsch)	le jeudi 11 janvier de 12h à 16h
Saint Leu	le vendredi 12 janvier (toute la journée)
Garges	le vendredi 12 janvier (toute la journée)
Ermont	le lundi 15 janvier de 13h à 16h
Argenteuil	le lundi 15 janvier de 9h à 11h30
Cergy (préfecture)	le lundi 15 janvier de 13h30 à 16h

[solidairesfinancespubliques.ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr)

<http://solidairesfinancespubliques.info/95/>